

Etre étudiant/enseignant en BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE

1. Finalités de la section

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, conformément au profil professionnel annexé et compte tenu de son niveau de formation :

- d'assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- de développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- d'observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- de détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- d'établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- de créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- d'établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère practo-somatognosique ;
- de prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- de se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- de développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- de rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;

- de participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- de confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- de développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- d'inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

2. Profil professionnel

1.1. Champ d'activité

Le bachelier en psychomotricité intervient dans le champ de la santé, de l'éducation et de la recherche. En lien avec les autres professionnels, il contribue au développement global de la personne par la prévention, les soins, la thérapie. Il met en œuvre une méthodologie de l'observation et réalise des bilans psychomoteurs. Il assure des prises en charge individuelles et/ou collectives, des soins et des thérapies.

A travers une **démarche** spécifique, il favorise l'intégration des fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne. Il considère le corps, et plus particulièrement la mise en action tonique et corporelle, comme le fondement de la construction psychique.

A partir de son engagement corporel et du dialogue tonico-émotionnel avec son patient, il s'emploie, par **des compétences techniques et relationnelles**, à construire avec lui des expériences corporelles qui lui permettent d'instaurer ou de restaurer le lien entre le somatique et le psychique.

Ses **outils** sont notamment des techniques psychocorporelles, des techniques de relaxation, des médiations corporelles, l'expressivité posturale et gestuelle, le jeu corporel, ... Ses spécificités sont notamment le dialogue tonico-émotionnel, la relation, le processus de symbolisation.

Le psychomotricien intervient au sein d'un établissement ou d'un service ou en tant qu'indépendant. Ses champs d'actions sont les suivants :

- le développement psychomoteur,
- la stimulation psychomotrice et sensori-motrice dans les interactions précoces,
- les troubles psychomoteurs liés au retard d'acquisition motrice ou neuromotrice (troubles de la maturation et de la régulation tonique et posturale, ...),
- les troubles psychomoteurs liés aux troubles de structuration (troubles du schéma corporel, de la latéralité, de l'organisation spatio-temporelle, ...),
- les dysharmonies psychomotrices,
- les troubles tonico-émotionnels,
- les désordres liés à l'inhibition psychomotrice, à l'instabilité psychomotrice,
- les troubles du comportement ou de la personnalité,

- les troubles de la représentation du corps, d'origine psychique ou physique (image du corps),
- les troubles psychomoteurs liés
 - aux assuétudes,
 - aux détériorations post-traumatiques,
 - au vieillissement,
 - aux maladies,
- les déficiences intellectuelles, sensorielles, motrices ou psychiques,
- ...

1.2. Tâches

- Assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère practo-somato-gnosique ;
- prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

1.3. Débouchés

- centres d'accueil de la petite enfance,
- crèches et pré-gardiennats,
- services et centres de santé mentale,

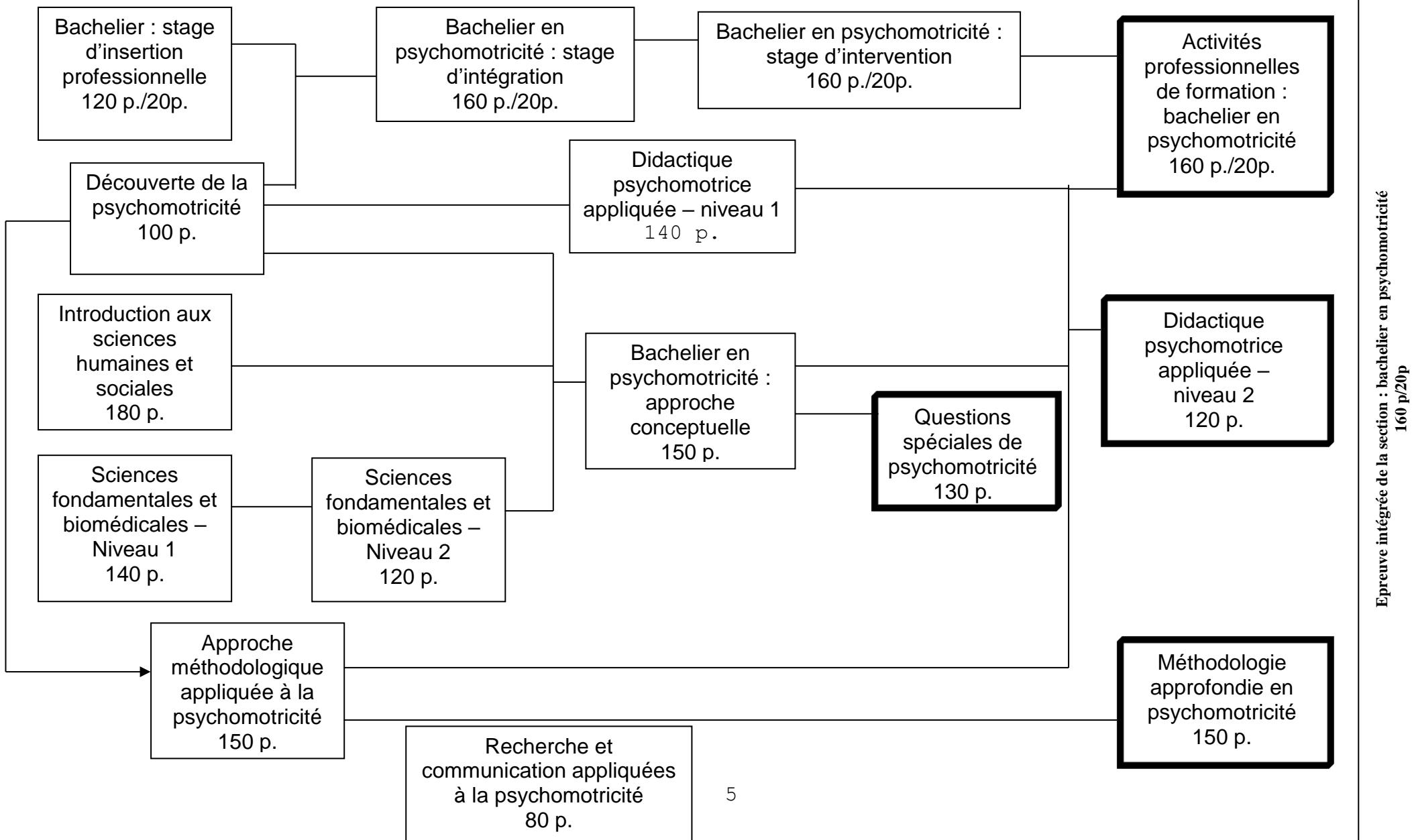
- maisons médicales,
- structures d'accueil pour personnes handicapées,
- centres médicaux et hôpitaux (néonatalogie, pédiatrie, neurologie, psychiatrie, traumatologie, réadaptation, gériatrie, soins palliatifs, ...),
- centres de réadaptation fonctionnelle,
- maisons de repos et maisons de repos et de soins,
- institutions de l'aide à la jeunesse,
- enseignement spécial,
- enseignement fondamental et secondaire ordinaire,
- consultations privées,
- maisons maternelles,
- structures d'accueil conjoint parents – enfants,
- maisons de quartier,
- lieux d'animation et de loisirs,
- consultations ONE,
- Centres PMS,
- ...

3. Titre délivré à l'issue de la section

Diplôme de « Bachelier en psychomotricité» de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale et de type court.

4. Programme de la formation

1. Modalités de capitalisation



<u>Unités d'enseignement</u>	<u>Chargés de cours</u>
Découverte de la psychomotricité (100 pér.)	
Histoire et fondements de la psychomotricité	
Activités corporelles	
Introduction aux sciences humaines et sociales (180 pér.)	
Psychologie générale	
Psychologie sociale	
Psychologie du développement	
Pédagogie générale	
Dynamique de groupe et communication interpersonnelle	
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 1 (140 pér.)	
Biologie	
Anatomie et physiologie	
Santé publique et promotion à la santé	
Premiers soins	
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 2 (120 pér.)	
Pathologie générale	
Pathologie spéciale	
Analyse du mouvement et biomécanique	
Recherche et communication appliquées à la psychomotricité (80 pér.)	
Pratique des écrits	
Méthodologie scientifique et recherche appliquée en psychomotricité	
Travail en équipe pluridisciplinaire et supervision	
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 1 (140 pér.)	
Théorie et concepts de l'éducation corporelle et psychomotrice	
Didactique de l'intervention psychomotrice en éducation-prévention	
Elaboration et méthodologie de l'intervention en éducation-prévention	
Méthodologie de l'observation, tests et bilans	
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 2 (120 pér.)	
Didactique du soin psychomoteur et de la thérapie psychomotrice	
Elaboration de l'intervention psychomotrice à caractère thérapeutique	

Analyse de la demande et entretien clinique	
Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle (150 pér.)	
Concepts psychomoteurs	
Développement psychomoteur	
Neurologie et psychomotricité	
Psychologie clinique	
Approche sociologique et philosophique du corps	
Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité (150 pér.)	
Activités psychocorporelles	
Approche psychosomatique	
Expressivité corporelle et psychomotrice	
Questions spéciales de psychomotricité (130 pér.)	
Psychopathologie et clinique psychomotrice	
Etude des troubles psychomoteurs	
Déontologie et éthique	
Législation professionnelle	
Pharmacologie	
Méthodologie approfondie en psychomotricité (150 pér.)	
Analyse corporelle de la relation	
Techniques corporelles adaptées	
Activités corporelles spécifiques	
Bachelier : stage d'insertion professionnelle (120 pér. / 20 pér.)	
Encadrement de stage	
Bachelier en psychomotricité : stage d'intégration (160 pér. / 20 pér.)	
Encadrement de stage	
Bachelier en psychomotricité : stage d'intervention (160 pér. / 20 pér.)	
Encadrement de stage	
Activités professionnelles de formation : bachelier en psychomotricité (120 pér. / 20 pér.)	
Encadrement de stage	
Epreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité (160 pér. / 20 pér.)	
Préparation de l'épreuve intégrée	

5. Unités d'enseignement

La formation de Bachelier en psychomotricité s'organise en Unités d'enseignement (UE). Vous serez évalués pour chacune d'entre elles selon les critères suivants :

- pour chaque unité d'enseignement, atteindre les acquis d'apprentissage contenus dans les dossiers pédagogiques (peuvent être obtenus sur demande et sont disponibles au secrétariat) et obtenir au moins 50 % ;
- avoir obtenu au moins 50% à l'Epreuve intégrée ;
- avoir obtenu 50% au total des unités d'enseignement déterminantes (en gras dans l'organigramme). L'épreuve intégrée intervient pour 1/3 des points et les unités déterminantes pour 2/3.

➔ Termine ses études avec succès, l'étudiant qui obtient un total de minimum 50%.

Les stages sont comptabilisés proportionnellement au nombre de périodes indiqué dans le document de la section ;

5.1. DECOUVERTE DE LA PSYCHOMOTRICITE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ d'exprimer ses perceptions émotionnelles, mentales, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ de poser les prémisses de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

5.2. INTRODUCTION AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'utiliser les concepts et processus essentiels relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant les concepts et les processus relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ *au départ de situations susceptibles d'être rencontrées dans un espace professionnel,*
 - ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle ;
 - ◆ d'analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,

- ♦ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ♦ le degré d'intégration des concepts.

5.3. SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES - NIVEAU 1

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ♦ d'analyser une situation professionnelle donnée en établissant des liens entre différents domaines et concepts relevant des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ♦ de relever les éléments relatifs à la santé publique et/ou à la promotion de la santé dans une situation professionnelle donnée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de précision dans les termes employés,
- ♦ le niveau de pertinence des concepts mobilisés,
- ♦ le niveau de pertinence des liens établis.

5.4. SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES - NIVEAU 2

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ d'identifier différentes pathologies générales et spéciales et d'en expliciter les caractéristiques ;
- ♦ d'appliquer les concepts de la biomécanique à la description et à l'analyse de différents mouvements du corps humain.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de précision dans les termes employés,
- ♦ le niveau de pertinence des concepts mobilisés,
- ♦ le niveau de pertinence des liens établis.

5.5. RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEES A LA PSYCHOMOTRICITE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ;
- ♦ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ♦ d'analyser une situation professionnelle en intégrant les caractéristiques organisationnelles et les modalités du travail pluridisciplinaire concomitantes à cette situation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de précision dans les termes employés,

- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de pertinence des analyses.

5.6. DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE – NIVEAU 1

Le CESA respecte les contraintes et/ou règles particulières, quant au port d'un signe religieux, déterminés, spécifiés par les lieux de pratique de la didactique ; les étudiants sont tenus de respecter ces contraintes et/ou règles particulières.

Une tenue adéquate est exigée dans le cadre des cours ; cette tenue doit autoriser une liberté de mouvement suffisante ; cette liberté de mouvement est en effet nécessaire aux apprentissages réalisés durant les activités d'enseignement.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en situation d'éducation-prévention,

- ◆ d'observer la dynamique psychomotrice d'un sujet et d'établir son bilan psychomoteur *en utilisant les tests et outils appropriés* ;
- ◆ d'élaborer une intervention psychomotrice ;
- ◆ de repérer et de développer les différents aspects du rôle de psychomotricien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive,
- ◆ la capacité à évaluer sa pratique psychomotrice.

Règle particulière : L'atteinte des acquis d'apprentissage se réalise aux travers des activités d'enseignements mises en œuvre durant les cours. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux 2/3 des séances n'a pas été atteinte dont un minimum de 3 séances comme intervenant sur le terrain.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation formative et continue de la didactique. Cette évaluation suppose que l'étudiant rentre avant la première session des rapports réguliers de séquences d'impression/expression, un minimum de 5 rapports. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne pourraient être évalués au travers de l'examen de ces rapports, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.

Pour le cours de méthodologie de l'observation : L'atteinte des acquis d'apprentissage se réalise aux travers des activités d'enseignements mises en œuvre durant les cours. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux 2/3 des séances et la présence au travail pratique lié à la préparation du bilan n'ont pas été atteintes.

5.7. DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE – NIVEAU 2

Le CESA respecte les contraintes et/ou règles particulières, quant au port d'un signe religieux, déterminés, spécifiés par les lieux de pratique de la didactique ; les étudiants sont tenus de respecter ces contraintes et/ou règles particulières.

Une tenue adéquate est exigée dans le cadre des cours ; cette tenue doit autoriser une liberté de mouvement suffisante ; cette liberté de mouvement est en effet nécessaire aux apprentissages réalisés durant les activités d'enseignement.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ à partir d'une situation concrète, d'élaborer et de justifier une intervention en soin psychomoteur et en thérapie psychomotrice en fonction d'un public déterminé ;
- ◆ d'évaluer sa pratique et d'analyser sa technicité en thérapie psychomotrice ;
- ◆ de communiquer sur les éléments de son intervention de manière adaptée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

Règle particulière : L'atteinte des acquis d'apprentissage se réalise aux travers des activités d'enseignements mises en œuvre durant les cours. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux 2/3 des séances n'a pas été atteinte dont un minimum de 3 séances comme intervenant sur le terrain.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation formative et continue de la didactique. Cette évaluation suppose que l'étudiant rentre avant la première session des rapports réguliers de séquences d'impression/expression, un minimum de 4 rapports. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne pourraient être évalués au travers de l'examen de ces rapports, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.

5.8. APPROCHE CONCEPTUELLE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychomotricité, au développement psychomoteur, à la neurologie, à la psychologie clinique, à la sociologie et à la philosophie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la capacité à établir des liens entre les différents concepts développés au cours des activités d'enseignement.

5.9. APPROCHE METHODOLOGIQUE APPLIQUEE A LA PSYCHOMOTRICITE

Une tenue adéquate est exigée dans le cadre des cours ; cette tenue doit autoriser une liberté de mouvement suffisante ; cette liberté de mouvement est en effet nécessaire aux apprentissages réalisés durant les activités d'enseignement.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ d'exprimer ses perceptions émotionnelles, sensorielles et sensori-motrices, basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ de décrire les processus relationnels issus de son expérience vécue au cours des activités ;
- ◆ de dégager, à partir des situations vécues au cours des activités d'enseignement, des éléments constitutifs de son profil psychomoteur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ de la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

Règle particulière : L'atteinte des acquis d'apprentissage se réalise aux travers des activités d'enseignements mises en œuvre durant les cours. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux 2/3 des séances n'a pas été atteinte.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée dans la durée et au travers de situations variées ainsi qu'à partir d'une évaluation formative et continue de cette unité d'enseignement. Cette évaluation suppose que l'étudiant rentre avant la première session des rapports réguliers du travail corporel effectué. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne pourraient être évalués au travers de l'examen de ces rapports, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.

5.10. QUESTIONS SPECIALES EN PSYCHOMOTRICITE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une ou plusieurs situations pratiques,

- ◆ d'élaborer une intervention thérapeutique intégrant des éléments de psychopathologie, de troubles psychomoteurs ou de médication éventuelle ;
- ◆ de poser une réflexion éthique et s'il échoit, d'établir des liens avec la législation en vigueur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ de la pertinence des analyses effectuées.

5.11. METHODOLOGIE APPROFONDIE EN PSYCHOMOTRICITE

Une tenue adéquate est exigée dans le cadre des cours ; cette tenue doit autoriser une liberté de mouvement suffisante ; cette liberté de mouvement est en effet nécessaire aux apprentissages réalisés durant les activités d'enseignement.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de se mettre en jeu corporellement dans une intervention psychomotrice, notamment comme référent d'identification et comme partenaire symbolique ;
- ◆ de proposer et de justifier des techniques adaptées dans la perspective d'une situation d'intervention psychomotrice, y compris thérapeutique ;
- ◆ d'identifier ses forces et ses faiblesses dans l'application de la technicité psychomotrice.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du degré de pertinence des choix effectués,
- ◆ du niveau de qualité de son auto-évaluation.

Règle particulière : L'atteinte des acquis d'apprentissage se réalise aux travers des activités d'enseignements mises en œuvre durant les cours. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux 2/3 des séances n'a pas été atteinte.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée dans la durée et au travers de situations variées ainsi qu'à partir d'une évaluation formative et continue de cette unité d'enseignement. Cette évaluation suppose que l'étudiant rentre avant la première session des rapports réguliers du travail corporel effectué. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne pourraient être évalués au travers de l'examen de ces rapports, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.

Les stages

Le CESA respecte les contraintes et/ou règles particulières, quant au port d'un signe religieux, déterminés, spécifiés par les lieux de stage ; les étudiants sont tenus de respecter ces contraintes et/ou règles particulières.

5.12. STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- ◆ d'élaborer un rapport synthétique comportant :
 - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
 - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la qualité du rapport présenté ;
- ◆ la qualité des relations établies ;
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

5.13. STAGE D'INTEGRATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ de décrire une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice en ce compris le(s) contexte(s) de travail et les caractéristiques du public cible ;
- ◆ de présenter une observation rigoureuse en se fondant sur des indices corporels ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité et de rigueur des observations,
- ◆ le niveau de qualité et de clarté de la structure de la présentation de l'intervention observée,
- ◆ le degré de pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

Règle particulière : L'encadrement de stage se réalise au travers d'entretiens individuels et de supervisions de groupe ; le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux deux encadrements individuels et la présence à un minimum de 60% des supervisions de groupe ne sont pas atteintes.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation du stage. Cette évaluation est formalisée dans le document « grille de soutien ».

Au travers de :

- l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage,
- et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage,
le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.

5.14. STAGE D'INTERVENTION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités,
dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française,

en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques du bénéficiaire et de sa propre personne,

- ◆ de décrire et d'analyser des séquences d'intervention psychomotrice ;
- ◆ d'analyser sa relation au bénéficiaire, à son entourage et à l'équipe ;
- ◆ de décrire et d'analyser le processus relationnel engagé dans son intervention comme psychomotricien ;

- ♦ *d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités du(des) bénéficiaire(s).*

Règle particulière : L'encadrement de stage se réalise au travers d'entretiens individuels et de supervisions de groupe ; le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux deux encadrements individuels et la présence à un minimum de 60% des supervisions de groupe ne sont pas atteintes.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation du stage. Cette évaluation est formalisée dans le document « grille de soutien ».

Au travers de :

- *l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage,*
 - *et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage,*
- le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.*

5.15. ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,
sur base d'une activité professionnelle,

- ♦ *de concevoir, réaliser et évaluer des interventions psychomotrices qui intègrent :*
 - ♦ *les caractéristiques du public (développement psychomoteur, potentialités, fragilités, ...),*
 - ♦ *des techniques d'intervention psychomotrice,*
 - ♦ *les conditions relationnelles, spatiales et temporelles,*
 - ♦ *le processus psychomoteur,*
 - ♦ *le contexte institutionnel, l'équipe de travail ou le réseau d'intervenants,*
 - ♦ *sa propre technicité corporelle ;*
- ♦ *d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) ;*
- ♦ *de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender les différentes facettes du métier de psychomotricien ;*
- ♦ *de décrire, d'analyser et d'évaluer son degré de maîtrise psycho-corporelle atteint.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ *le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse et de l'évaluation,*
- ♦ *le niveau de clarté et de structuration de la présentation des expériences vécues,*
- ♦ *le degré de pertinence de l'intervention psychomotrice et de la qualité des liens établis avec la formation.*

Règle particulière : L'encadrement de stage se réalise au travers d'entretiens

individuels et de supervisions de groupe ; le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session si la présence aux deux encadrements individuels et la présence à un minimum de 60% des supervisions de groupe ne sont pas atteintes.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation du stage. Cette évaluation est formalisée dans le document « grille de soutien ».

Au travers de :

- l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage,*
 - et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage,*
- le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session.*

5.16. EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un travail écrit, en lien avec une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice, dont le sujet a été analysé par le chargé de cours, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données,

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur la problématique choisie ;*
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention en lien avec les apports théoriques et méthodologiques acquis et, s'il échoit, avec ses recherches personnelles ;*
- ◆ d'intégrer différentes dimensions de l'intervention psychomotrice : diagnostic, éducation-prévention, thérapie, déontologie, réflexivité, pluridisciplinarité... ;*
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;*
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,*
- ◆ le degré de précision des justifications apportées,*
- ◆ l'originalité du travail,*
- ◆ le niveau de développement des liens établis.*